



COMMUNE
DE
MONTAGNY

Montagny-la-Ville, le 27 mai 2025

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE N° 27 DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU MARDI 27 MAI 2025 À 20H00
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

Personnes présentes : 29 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Clément Jean-Luc, Syndic
Anne Bersier, Vice-Syndique
Baillet Yannis, conseiller communal
Grether Rémy, conseiller communal
Laurent Schopfer, conseiller communal
Rossier Sébastien, conseiller communal

Personnes excusées : Mme Rachel Joye, « Continuité & Avenir »
M. Stéphane Currat, conseiller communal

La séance est présidée par M. Marc Küng, Président du Conseil général.

Le Président ouvre cette séance en adressant ses salutations à M. le Syndic, Madame et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, aux représentants de la presse ainsi qu'aux citoyennes et citoyens de la commune de Montagny et leur souhaite la bienvenue à cette assemblée ordinaire des comptes 2024.

Le Président informe que la séance a été convoquée conformément à l'article 28 du règlement du Conseil général, par courrier personnel à chaque conseillère et conseiller général et enfin dans la Feuille d'avis officielle no 19 du 9 mai 2025, pages 787. Un tout ménage a également été envoyé à la population de la commune.

L'assemblée ayant été convoquée conformément à la loi, elle peut délibérer valablement et le Président déclare la séance ouverte à 20h01.

Comme d'habitude, les débats seront enregistrés et pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les personnes qui s'expriment veuillent bien préciser leur prénom et nom ainsi que le groupe auquel elles appartiennent pour la tenue du procès-verbal et pour la presse.

Afin de traiter le point suivant, le Président passe en revue la liste des présences.

29 personnes présentes, 1 personne excusée, majorité 15.

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour de cette séance :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 10 décembre 2024.
2. Election de la présidence et de la vice-présidence du Conseil général
3. Comptes 2024
 - 3.1. Présentation du compte de résultats 2024
 - 3.2. Présentation du compte d'investissements 2024
 - 3.3. Présentation du rapport de l'Organe de révision Fiduconsult SA par la Commission financière.
 - 3.4. Rapport de la Commission financière
 - 3.5. Approbation des comptes 2024
4. Rapport de gestion du Conseil communal
5. Règlement communal concernant le subventionnement des places d'accueil extrascolaires, extrafamiliales et préscolaires.
6. Transformation et agrandissement de l'école de Cousset, décision et crédit de construction
7. Proposition de modification de l'annexe 1 du règlement du Conseil général concernant la rétribution du Président du Conseil général et du Bureau
8. Demande concernant le changement du système informatique communal, décision et crédit y relatif
9. Informations du Conseil communal
10. Divers.
 - 10.1. Sécurisation du trafic et demande de limitation de vitesse aux Arbognes

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions sur la convocation et l'ordre du jour. Comme il n'y a pas de remarque, le Président passe au point 1 de l'ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 10 décembre 2024.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions.
Ce n'est pas le cas, le Président passe au vote.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 10 décembre 2024 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Marie-Noëlle Bugnon pour la rédaction de ce procès-verbal et passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Election de la présidence et de la vice-présidence du Conseil général

Le Président explique qu'arrivés au terme de cette 4^e année de législature, nous devons élire un président et un vice-président du Conseil général pour l'année 2025-2026. Ce sera la dernière année de cette législature.

Selon le tournus décidé à l'Assemblée Constitutive, la présidence revient au groupe « Elan citoyen » et la vice-présidence au groupe « Continuité Avenir ».

Pour le poste de Président du Conseil général, le groupe « Elan citoyen » propose M. Olivier Corboud.

Que celles et ceux qui approuvent la nomination de M. Olivier Corboud comme Président du Conseil général pour la période 2025-2026 lèvent la main.

M. Olivier Corboud est élu à l'unanimité.

Le Président rappelle que Mademoiselle Marielle Bugnon, remplaçante d'Olivier Corboud en tant que scrutatrice, garde son rôle pour cette dernière année de législature.

Pour la vice-présidence, le groupe « Continuité Avenir » propose la candidature de M. Jonathan Joye.

Que celles et ceux qui approuvent la nomination de M. Jonathan Joye comme vice-président du Conseil général pour la période 2025-2026 lèvent la main.

M. Jonathan Joye est élu à l'unanimité.

Le Président félicite M. Olivier Corboud et M. Jonathan Joye pour leur élection et leur souhaite plein succès pour leur nouvelle fonction.

Le Bureau 2025-2026 se composera ainsi :

- | | |
|--------------------------|--|
| - Président | M. Olivier Corboud |
| - Vice-président | M. Jonathan Joye |
| - Scrutatrices/Scruteurs | Mme Céline Fragnière (groupe 7Villages)
Mme Marielle Bugnon (groupe Elan citoyen)
M. Julien Marguet (groupe Continuité Avenir) |
| - Secrétaire | Mme Sylvie Wider |

Le Président passe maintenant au point 3 de l'ordre du jour.

3. Comptes 2024

3.1. Présentation du compte de résultats 2024

M. Baillet, conseiller communal et remplaçant du responsable des finances, prend la parole pour la présentation du compte de résultats 2024. Il commence par féliciter le personnel de l'administration, et en particulier Mme Sylvie Wider, pour le travail effectué dans l'établissement de ces comptes. Il explique que le travail a été fait avec un grand professionnalisme et beaucoup de transparence, d'autant plus qu'il s'agissait de son premier exercice comptable à la Commune de Montagny.

M. Baillet explique que les conseillers généraux ont pu prendre connaissance des comptes, des commentaires et des questions-réponses de la COFI dans le dossier de convocation qui leur a été remis. M. Baillet propose donc de ne reprendre que les points les plus importants de ces commentaires et se tient par la suite à disposition pour répondre aux questions.

Il présente les comptes qui se soldent par un bénéfice d'environ 40'000 francs par rapport au budget qui prévoyait une perte d'environ 4'000 francs. Il précise qu'il faut retenir, comme cela a déjà été exposé dans certains courriers, une stagnation des impôts sur le revenu des personnes physiques depuis maintenant deux ans. Il présente un graphique sur lequel on peut apercevoir cette stagnation. Il précise qu'il est important de noter que la différence entre le budget et le bénéfice réalisé est surtout due au changement de méthode que nous avons mis en place il y a quelques années. On arrive ainsi maintenant à avoir une différence bien moindre qu'auparavant, où justement les revenus des impôts étaient parfois un peu sous-estimés. Ce changement a été opéré pour être le plus réaliste possible et afin d'avoir un budget qui est légèrement plus réaliste et donc qui permet un contrôle et un suivi plus strict tout au long de l'année.

Au niveau des charges, il relève que les trois domaines les plus coûteux sont des domaines de charges liées et que la tendance est malheureusement croissante. Il explique que c'est un sujet récurrent qui se discute aussi beaucoup dans les rencontres intercommunales étant donné que toutes les communes sont concernées. Les différentes associations de communes oeuvrent également pour défendre les communes face à l'augmentation de ces charges liées.

M. Baillet demande s'il y a des questions sur le compte de résultats 2024. Il n'y a aucune question.

M. Baillet poursuit alors avec la présentation du point 3.2.

3.2. Présentation des investissements 2024

Ce compte présente un excédent de dépenses de 6'162'786 francs pour un montant de dépenses de 6'256'280 francs et des recettes de 93'494 francs. Le budget 2024 prévoyait un excédent de dépenses de 8'057'094 francs et un montant de dépenses de 8'551'623 francs avec des recettes de 494'529 francs. Le contrôle des projets, qui a été joint aux convocations, a permis à chacun de découvrir le détail de ces chiffres.

M. Baillet demande s'il y a des questions sur le compte d'investissements 2024. Il n'y a pas de question. La parole est alors donnée à M. Olivier Dousse, président de la Commission financière, pour la lecture des conclusions du rapport de l'organe de révision Fiduconsult SA

3.3 Présentation du rapport de l'Organe de révision Fiduconsult SA par la Commission financière

Le Président rappelle que le rapport faisait partie intégrante du dossier de convocation que chacun a reçu. M. Olivier Dousse donne donc lecture de la conclusion du rapport de l'Organe de révision : « Dans le cadre de notre audit, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuel n'est pas encore documenté par écrit dans tous les domaines importants. Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est pas conforme à la loi SUISSE, ce qui explique que nous ne puissions confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels.

En dépit de la remarque formulée dans le paragraphe rapport à d'autres obligations légales et réglementaires, nous recommandons de proposer au Conseil Général d'approuver les comptes annuels. »

Le Président demande s'il y a des questions sur ce rapport de l'Organe de révision. Il n'y a pas de question. La parole est alors à nouveau donnée à M. Olivier Dousse pour le rapport de la Commission financière :

3.4 Rapport de la Commission financière

M. Olivier Dousse donne lecture du rapport de la Commission financière : « Rapport de la Commission financière au Conseil général sur les comptes de la Commune, clos au 31 décembre 2024. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil général.

1. Mission de la Commission financière.

Selon l'article 72, lettre h LFCo, il appartient à la Commission financière, si après COFI, de prendre position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention du Conseil général.

2. Procédure suivie.

En date du 8 avril 2025, la COFI a reçu une version papier d'un dossier contenant les documents suivants : bilan au 31 décembre 2024, compte de résultats 2024, compte des investissements 2024, compte de résultats 2024 par nature et compte d'investissement 2024 par nature, ainsi que des annexes aux comptes annuels selon l'article 18 LFCo du 1er janvier 2021, l'estimation des rentrées fiscales au 31 décembre 2024, les indicateurs financiers MCH2, l'état des capitaux propres, l'état des participations et des garanties, l'aperçu du compte de résultats selon les fonctions, la clôture du compte de résultats et l'aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières.

En date du 8 avril, la COFI a reçu par mail de Stéphane Currat des commentaires sur les comptes 2024 ainsi qu'un certain nombre d'explications concernant les écarts entre les comptes 2024 et le budget ou les comptes 2023.

Lors de la séance du 15 avril, la COFI a revu en détail les différents comptes et postes des états financiers en s'attardant d'une part sur les explications contenues dans les états financiers eux-mêmes et d'autre part sur les calculs et analyses qu'elle avait même conduits.

A la suite de cette séance, une liste de questions a été envoyé à l'administration communale et la COFI a demandé les quelques documents manquants pour pouvoir effectuer son travail.

En date du 16 avril 2025, la COFI a reçu par mail de M. Currat le rapport de l'organe de révision à l'intention du Conseil communal et de la COFI concernant les comptes arrêtés au 31 décembre 2024. Ce courriel comprenait également les documents demandés par la COFI, à savoir la comptabilité des immobilisations 2024, le tableau du flux de trésorerie et le tableau des diverses provisions d'engagement au bilan.

En date du 17 avril 2025, la COFI a reçu par mail de l'administration communale la liste récapitulative pour le contrôle des projets ainsi que les fiches de contrôle des projets.

En date du 23 avril 2025, la COFI a reçu par mail de l'administration communale les réponses du Conseil communal aux questions posées par la COFI et une copie de la convention relative à l'exploitation de la buvette Rougeterre par les sociétés de foot et de skaterhockey.

Le 28 avril 2025, cinq membres de la COFI ont participé à une séance avec le conseil communal in corpore et Madame Wider, administratrice communale. La fiduciaire n'était pas présente à cette séance.

Les questions-réponses ont été passées en revue et certaines ont été encore plus précisées par le Conseil communal. À l'issue de cette séance, la COFI a tenu une séance pour finaliser le rapport

3. Présentation succincte des comptes.

Le total de l'actif et du passif pour 2024 est de 32'551'000 francs et le total de l'actif et du passif au 31 décembre 2023 de 27'120'000 francs.

Compte de résultats 2024. Le compte de résultats présente un résultat excédentaire de 44'113,81 francs selon les chiffres suivants. Total des charges 11'685'675,31 francs. Imputation interne moins 3'000 francs. Charge réelle 11'682'675.31 francs. Total des produits 11'729'789.12 francs. Imputation interne moins 3'000 francs. Produit réel 11'726'789.12 francs. La COFI n'a pas de remarques particulières à formuler.

Compte d'investissements 2024. Le compte d'investissements présente un excédent de charge de 6'069'292 francs. Le suivi des investissements ne requiert pas de remarque particulière pour la COFI.

Conclusion.

Sur la base des procédures effectuées, la COFI conclut, tout comme l'organe de révision, à la conformité de la comptabilité et des comptes annuels aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Cependant, malgré notre remarque de l'année dernière et selon le rapport de la fiduciaire, nous constatons également que le système de contrôle interne n'a pas encore été documenté et devra l'être impérativement en 2025. D'autre part, nous trouvons les indicateurs suivants comme importants et non négligeables : le taux d'endettement net, le degré d'autofinancement, la dette par habitant et le taux de l'autofinancement.

Nous constatons que les résultats de ces indicateurs ne sont actuellement pas bons. Les futurs investissements prévus dans la Commune auront indéniablement un impact sur ces indicateurs, ce qui laisse à penser qu'une augmentation du coefficient d'impôt communal semble inévitable à terme. En conclusion, la COFI prévise favorablement et à l'unanimité le Conseil général d'approuver les comptes 2024 de la Commune dans leur ensemble. »

Le Président remercie M. Olivier Dousse pour la présentation de ce rapport et demande s'il y a des questions.

M. Marc Fragnière, groupe « Elan citoyen » fait part d'une remarque générale au sujet des comptes et s'exprime au nom de son groupe. Il explique qu'aucune réponse n'est demandée et qu'il ne s'agit que d'une réflexion qui rejoint également celles de la COFI.

Il relève que les comptes 2024 bouclent sur un résultat positif et félicite le conseil communal pour la bonne gestion. Cependant, ils s'inquiètent pour l'avenir en constatant l'évolution de certains indicateurs financiers, notamment la dette par habitant et le taux d'endettement. Ces indicateurs ne sont pas favorables et au vu des investissements futurs, tels que le projet école, et l'augmentation des charges liées annoncée par le Canton pour les prochaines années, font craindre à une hausse du taux d'impôts à court ou moyen terme. Bien que conscients du fait que le Conseil communal n'a peu, voire aucune influence sur les charges liées, ils l'invitent à porter une attention particulière à l'évolution de ces indicateurs. Ils proposent d'influer sur les revenus, à chercher des revenus supplémentaires en pensant, par exemple, à la vente de biens propres tels que certains biens immobiliers.

Le Président remercie M. Fragnière pour son intervention et demande s'il y a d'autres questions ou remarques. Ce n'est pas le cas. Il passe donc au point 3.5 de l'ordre du jour.

3.5 Approbation des comptes 2024

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent les comptes 2024 tels que présentés, lèvent la main.

Les comptes 2024 sont acceptés à l'unanimité

4. Rapport de gestion du Conseil communal

La parole est donnée à M. Jean-Luc Clément, Syndic.

M. le Syndic salue M. le Président, les conseillères et conseillers généraux ainsi que ses collègues du Conseil communal. Il explique avoir toujours beaucoup de plaisir à participer et à préparer ces séances du Conseil général. Il apprécie tout le travail fait en amont dans les différents groupes et trouve ceci très constructif. Il explique qu'il est aussi important pour le Conseil communal d'avoir un œil extérieur pour pouvoir traiter certains points. Le rapport de gestion faisant partie du dossier de convocation que les conseillères et conseillers ont reçu, M. le Syndic se tient à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

Le Conseil général prend acte du rapport de gestion du Conseil communal et n'a aucune question à ce sujet.

5. Règlement communal concernant le subventionnement des places d'accueil extrascolaires, extra-familiales et préscolaires

Avant de donner la parole à M. Baillet, conseiller communal responsable, le Président tient à préciser que, suite au refus de ce point lors de la dernière séance du Conseil général de décembre dernier, le Conseil communal a travaillé avec le Bureau du Conseil général pour améliorer ce règlement et en arriver à celui qui est présenté ce soir.

M. Baillet prend la parole et tient tout d'abord à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce règlement. Il rappelle également le contexte et l'historique de l'élaboration de ce règlement et présente un tableau explicatif des coûts de subventionnement des dernières années. Une courbe assez importante se dessine et la responsabilité du Conseil communal a été d'observer cette évolution avec vigilance. Pour placer le contexte, il rappelle que la commune subventionne quatre types de formes d'accueil, qui ne sont pas tous préscolaires et démontre que la commune respecte les obligations fixées par la loi vis-à-vis de l'enfance et de la petite enfance, voire même plus que certaines communes étant donné qu'on a toutes les formes possibles. Au niveau budget, les subventions aux crèches, mis à part les charges liées au CO, aux institutions spécialisées, aux salaires des enseignants, représente le plus haut poste du dicastère formation et enseignement. Le Conseil communal est alors très attentif à ces dépenses, ce qui n'a naturellement rien à avoir avec le fait de soutenir ou non la petite enfance.

Il explique aussi qu'il s'agit d'une refonte du règlement et que la nouvelle mouture présente principalement deux mesures. La première est une refonte du barème des subventions qui a été revu à la baisse, mais principalement pour les revenus les plus élevés. Ceci tout en essayant de lisser quelques exceptions aussi pour avoir une certaine équité pour les familles.

La deuxième mesure mise en place concerne le plafonnement des subventions accordées pour les placements dans un but de socialisation. Car il y a en effet deux raisons qui font qu'un enfant soit placé en crèche : soit pour concilier la vie privée et professionnelle, soit dans un but de sociabilisation. Dans le nouveau règlement, le nombre de demi-journées vouées à la sociabilisation a été plafonné par enfant.

Une troisième mesure, qui n'a pas d'incidence particulière sur le côté budget, a été ajoutée à ce nouveau règlement. Il est en effet prévu de donner la priorité aux institutions situées sur notre commune. Cela signifie que tant qu'il y a de la place dans la crèche située sur le territoire communal, il est obligatoire de placer son enfant dans cette crèche.

M. Baillet explique ensuite que ce nouveau règlement, avec le barème, a été envoyé aux différents services cantonaux pour un préavis. Il montre le préavis du service des communes qui dit que tous les points qui avaient déjà été relevés auparavant ont bien été pris en compte par cette nouvelle mouture. Ce service a également demandé de supprimer une formulation, chose qui a été faite. Un préavis a également été demandé au SEJ, qui a relevé un point qui nous a permis d'ajouter un alinéa. Ce point a pour but d'éviter que certaines familles, qui touchent des subventions de plusieurs entités, ne fassent de bénéfice sur le placement de leur enfant en crèche. Il explique aussi qu'après la décision du Conseil général, ce règlement sera envoyé pour approbation finale aux services cantonaux.

M. Baillet a terminé sa présentation et demande s'il y a des questions à ce sujet.

Raphaël Pidoud, groupe « 7Villages » prend la parole. Il trouve la commune bien généreuse et est estomaqué de constater qu'avec un salaire allant jusqu'à 150'000 francs par an, on puisse encore recevoir des subventions communales. Il demande comment a été élaboré ce barème et s'il s'agit d'un barème cantonal, semblable pour tout le monde.

M. Baillet répond que le barème n'est pas cantonal. En revanche, les limites de revenus sont fixées et c'est bien celles figurant dans ce règlement qui sont imposées.

Le Président demande s'il y a d'autres remarques. Ce n'est pas le cas. Il passe donc au vote et demande à celles et ceux qui approuvent le règlement communal concernant le subventionnement des places d'accueil extra-familiales préscolaires tel que présenté lèvent la main.

Le règlement communal concernant le subventionnement des places d'accueil extrascolaires, extra-familiales et préscolaires est accepté par 28 voix et une abstention.

Le Président passe ensuite au point 6.

6. Transformation et agrandissement de l'école de Cousset, décision et crédit de construction

Le Président rappelle que le descriptif de ce projet a été présenté lors d'une information transmise le 10 février 2025 et le 17 mars 2025. Le coût estimé du projet final est de 9,3 millions avec une marge de plus ou moins 20%. Il explique que l'attribution au projet d'un premier crédit d'un million, l'objet du vote de cette séance, a pour but de valider le nouveau concept de rénovation et d'agrandissement de l'école de Cousset. Cela permettra à la commission de bâtisse de continuer les études et la suite en toute confiance. Il donne la parole à M. Yannis Baillet, conseiller communal, membre de la commission de bâtisse du projet.

M. Baillet, qui remplace M. Stéphane Currat pour ce point, explique que le projet avance bien et même très bien. Il rappelle que des informations ont été données par M. Currat aux membres du Conseil général à plusieurs reprises, informations contenant des plans et la situation actuelle. M. Baillet projette quelques plans à l'écran montrant l'évolution du bâtiment existant avec le projet

d'agrandissement. Il ajoute que ces plans montrent bien qu'il s'agit d'un agrandissement d'une part et d'une rénovation d'autre part, ce qui est un point fort de ce projet.

Le programme du bâtiment a déjà été présenté et approuvé, notamment au niveau du nombre de classes à construire. Il développe ensuite en présentant les différents étages : un rez-de-chaussée avec trois salles de classe primaires et deux salles enfantines, plus quelques autres salles, salles d'appui, etc. et à l'étage de nouveau quatre salles de classe primaires, deux salles enfantines et des salles d'activités créatrices, plus des salles adjointes, salles des professeurs, de la direction, etc. Il présente également une projection de la façade telle qu'elle est actuellement prévue, qui n'est pas sans rappeler un peu Rougeterre, ce qui est bien et qui donne un peu une unité à ce complexe.

M. Baillet explique ensuite la demande de crédit de cette séance, à savoir un crédit d'un million de francs dans le but de valider le projet.

Il rappelle que le projet d'une nouvelle école est depuis longtemps discuté et que certains conseillers généraux en parlaient déjà il y a une vingtaine d'années en s'engageant en tant que parents d'élèves. Le projet est maintenant à bout touchant et c'est le moment de dire : « c'est bon, on y va, c'est le projet qui convient ! ».

M. Baillet précise que ce crédit a pour but d'alimenter le projet, qui doit vivre pour être concrétisé puis le finaliser et ainsi passer aux prochaines étapes. Il explique aussi qu'étant donné que le montant total n'est actuellement connu qu'avec une marge de plus ou moins 20%, le conseil communal préfère proposer, comme cela a été fait avec la construction de Rougeterre, un budget précis pour ainsi permettre à tout le monde de savoir exactement comment évolue le projet. Le budget final précis sera prochainement disponible.

M. Baillet présente ensuite une image affichant plusieurs cadenas. Pourquoi cette image ? Lors de la législature précédente, la commune avait un beau projet qui englobait une centralisation de l'école et l'AES, l'administration et d'autres services. Mais ce beau projet était tellement complexe qu'il n'a finalement pas pu être concrétisé. Et que fait-on quand le projet est trop complexe ? On le coupe. L'image des cadenas illustre bien cette problématique. Lorsqu'on a quatre chiffres à un cadenas, il faudra un moment pour trouver la combinaison finale. Avec un chiffre à chaque cadenas, ça va beaucoup plus vite. Le Conseil communal souhaite agir ainsi, à savoir avoir des étapes indépendantes les unes des autres, qui permettent d'avoir des plus petits projets qui restent complexes quand on voit une école, mais qui permettent de bien délimiter les bandes de ce projet, et qui permettent, comme cela a été fait avec Rougeterre, de les atteindre.

A noter que, bien que ce soient des solutions qui indépendantes les unes des autres, elles ne sont pas incompatibles. M. Baillet relève par exemple le déménagement de l'administration qui permet maintenant de pouvoir profiter de tous les volumes pour un agrandissement de l'école et qui permet de présenter ce projet de rénovation et d'agrandissement en même temps.

M. Baillet pense qu'il faut avoir cette flexibilité-là, de savoir qu'on ne sait pas tout à l'avance, qu'il y a encore beaucoup de choses et qu'il est bien justement d'avoir cette flexibilité, de réagir spontanément quand on peut le faire s'il y a des opportunités.

M. Baillet termine avec une information qui n'a rien à avoir avec le vote de ce soir mais qui a été discuté. Il explique qu'il est évident que pendant les travaux, il va falloir trouver une solution de remplacement pour cinq classes. Le Conseil communal, avec la participation active de la directrice, a opté actuellement pour un déménagement de l'école vers la commune des Montets dans un bâtiment de l'ancien site de Focolaris. C'est un bâtiment de ce complexe qui permettrait d'accueillir exactement ces cinq classes plus les salles dont on aura besoin. C'est donc une solution qui, au niveau place, n'est pas loin d'être parfaite. A noter que par rapport à la solution classique des pavillons, qui est un joli nom pour ne pas dire containers, a aussi d'autres avantages. Et le premier avantage est celui de la sécurité des élèves pendant le chantier. Sans compter le fait que les élèves et les enseignants auront la place nécessaire et que cela leur sera plus agréable que dans des pavillons avec un gros chantier juste à côté. Il y a naturellement aussi un avantage économique qui n'est pas négligeable.

Pour terminer, M. Baillet rappelle qu'il est surtout primordial que les conditions d'éducation soient toutes réunies. C'est pour cette raison que dans ce projet de déménagement, la directrice travaille

activement avec le Conseil communal. Ce déménagement sera naturellement aussi sujet à une dérogation qui va être formulée par la DFAC, donc la direction de la formation des activités culturelles. Ce service cantonal va vérifier que tous les points qui sont importants au niveau pédagogique soient bien présents dans ce projet-là. Si le projet est approuvé par la DFAC, c'est que la solution est tout à fait viable.

Le Président remercie M. Baillet pour cette présentation. Il relève que jamais personne n'avait pensé à cette solution et que cela lui paraît être une bonne solution. Il souhaite tout de même poser une question : dans l'information donnée le 10 février 2025, il est mentionné que le projet avec un bâtiment en annexe comprenait huit classes. Il constate que le projet présenté ce soir n'en compte que six, ce qui fait un déficit de deux classes. Il demande alors s'il est prévu que les deux classes provisoires actuellement installées à Rougeterre soient libérées car dans le nouveau projet, il y a effectivement deux classes de moins que dans le projet initial. M. Baillet répond qu'il y avait effectivement huit classes de prévues mais avec une réutilisation de salles dans le bâtiment existant. Il n'y a donc pas moins de classes que dans le projet précédent.

Le Président remercie pour ces explications mais reste convaincu qu'il y a moins de classes dans ce projet. Mais il s'en remet à l'appréciation du Conseil communal au niveau du nombre de classes.

M. Baillet ajoute encore que le nombre de classes présenté ce soir est identique à celui présenté à la commission de construction et qu'il correspond à l'évolution statistique et aux prévisions du nombre d'élèves pour les prochaines années.

Le Président demande s'il y a d'autres questions sur ce point.

M. Raphaël Pidoud, groupe « 7Villages » demande si le sous-sol de l'actuel bâtiment, notamment les abris de protection civile, reste tel quel ou est-ce qu'une rénovation est également prévue.

M. Baillet répond que cette place va continuer à être utilisée en l'état. M. Raphaël Pidoud demande si ces locaux seront utilisés en abris PC. M. Baillet répond qu'ils serviront de vestiaire pour la gym.

M. Daniel Francey, groupe « 7Villages » demande une comparaison chiffrée des coûts entre la location des pavillons provisoires et le déplacement des classes aux Montets. Il relève qu'aucun chiffre n'a été prononcé ; c'est une question qui a été soulevée en séance de groupe.

M. Baillet répond qu'il est évident que la solution du déménagement est plus avantageuse mais qu'aucune annonce n'a été faite à ce sujet pour l'instant car il y a encore trop d'inconnus. Notamment au niveau des transports. Il faut en effet déterminer comment ils vont être effectués et le nombre de courses nécessaires. Au niveau de la pause de midi, il faudra déterminer si les élèves auront le temps de rentrer manger à la maison ou pas. N'ayant pas encore de réponse précise à ces questions, le Conseil communal ne peut actuellement pas articuler de chiffres.

M. Daniel Francey, groupe « 7Villages » demande alors si une décision a déjà été prise par le Conseil communal par rapport à ce déménagement. M. Baillet répond que pas dans les détails car il y a notamment toute la question des transports qui est actuellement en discussion avec notre transporteur actuel. Le nombre de courses nécessaire va déterminer le prix.

Le Président demande s'il y a d'autres interventions à ce sujet. Ce n'est pas le cas. Il passe alors au vote. Que ceux et celles qui approuvent le crédit de 1 million concernant la transformation et l'agrandissement de l'école de Cousset, tels que présenté lève à main.

L'investissement pour la transformation et l'agrandissement de l'école de Cousset est accepté à l'unanimité.

7. Proposition de modification de l'annexe 1 du règlement du Conseil général concernant la rétribution du Président du Conseil général et du Bureau

Le Président explique que, suite à son année d'expérience au poste de président, il a remarqué la difficulté de gestion des jetons pour le président du Conseil général. Il doit en effet jongler entre les délégations, les présentations, les demandes des citoyens et les différentes préparations de séances. L'attribution des jetons est compliquée. Il a étudié différents règlements des conseils généraux du Canton. La plupart restent à la facturation au jeton, mais une partie a adopté un montant annuel fixe pour la présidence.

La fourchette des montants proposés dans les différents règlements va de 200 francs à Neyruz, à 3'000 francs à Fribourg. Pour Neyruz, la séance du Conseil général est indemnisée à 200 francs et à 120 francs pour les séances du bureau. Ce qui représente un total annuel d'environ 700 à 800 francs. Pour la commune de Cheyres-Châbles, c'est 800 francs, mais les séances du conseil général sont à 45 francs, chez nous elles sont à 90 francs. Pour la Commune de Val-de-Charney, c'est 800 francs, pour Belmont-Broye 1'000 francs et Courtepin est à 2'000 francs. Pour une commune de la taille de Montagny, le montant annuel fixe se situerait donc entre 600 et 800 francs. C'est pourquoi il propose d'allouer, dès la prochaine présidence, le montant annuel fixe de 600 francs pour la présidence du Conseil général. Ce montant correspond aussi au montant facturé cette année pour la présidence.

M. le Président explique aussi que quelques modifications mineures ont été apportées à l'annexe : les heures de séance du Bureau passent de 25 à 30 francs et un chapitre a été ajouté concernant les frais et des déplacements en cas de besoin pour les membres du Conseil général. Ces modifications ont été validées par le Bureau.

Il demande s'il y a des questions concernant cette modification de règlement.

M. Marc Fragnière, groupe « Elan citoyen » demande si le montant de 600 francs est fixe quel que soit le nombre de séance, y compris s'il y a des séances extraordinaires entre deux.

Le Président répond que non, ce montant couvre uniquement les représentations, les délégations et les préparations de séance de conseil. La séance de Conseil général reste à 90 francs.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres questions, le Président passe au vote. Que celles et ceux qui approuvent la modification de l'annexe 1 du règlement du Conseil général tel que présentée lève la main.

La modification de l'annexe 1 du règlement du Conseil général est donc accepté à l'unanimité.

8. Demande concernant le changement du système informatique communal, décision et crédit y relatif

Pour ce point, le Président passe la parole à M. Jean-Luc Clément, Syndic et responsable du dicastère.

M. le Syndic tient tout d'abord à saluer les citoyens présents ce soir ainsi que la presse.

En introduction, il tient à remercier Mme Wider, la nouvelle administratrice communale pour son travail depuis son arrivée en 2024. Il remercie également le conseiller général qui a pris l'initiative de téléphoner au directeur de Data Consulting pour avoir des informations. Il relève toutefois qu'il aurait été intéressant de s'adresser directement aux utilisateurs du logiciel afin d'obtenir les deux sons de cloche.

Un changement de logiciel informatique, pourquoi ?

Il explique ne pas trahir de secret en disant se souvenir des échanges parfois musclés que l'ancien boursier avait ces dernières années avec Data Consulting au sujet du programme de gestion communale Urbanus. L'histoire se répète et nous subissons, depuis maintenant plusieurs mois, des coupures de logiciel quotidiennes. Il relève que c'est le fonctionnement du logiciel qui est mis en cause et non pas son utilisation.

Il cite quelques exemples :

Le 9 janvier 2025, les documents scannés ne remontent pas dans l'informatique communale. Le dépannage effectif a été réalisé le 16 janvier 2025. De ce fait, les factures fournisseurs n'ont pas pu être mises en signatures chez les conseillers communaux pendant une semaine.

Le 13 mai 2025, pas de connexion au système de 7h15 à 9h20. Les sept employés de l'administration ont donc été privées de système informatique pendant deux heures. Là aussi on peut constater que ce n'est pas le logiciel en soi qui est insatisfaisant, mais bien son fonctionnement. M. le Syndic a demandé à l'administration de noter à chaque fois qu'une interruption de connexion se produit. Il en résulte qu'entre le 13 janvier 2025 et le 13 mai 2025, c'est environ 200 heures d'interruption, 200 heures où les employés de l'administration n'ont pas pu effectuer leur travail efficacement. Comment bien travailler dans ces conditions ? Les collaboratrices et collaborateurs de l'administration soutiennent fortement cette démarche, ce sont eux les premiers concernés.

Il précise encore que deux collaboratrices de l'administration ont déjà travaillé et maîtrisent le nouveau logiciel qu'il est prévu d'acquérir. Il trouve que le moment est venu de changer d'ère. C'est pour cette raison que le Conseil communal demande le changement de prestataire de service au 31 décembre 2025.

Au niveau du prix des prestations, il donne une précision qu'il a obtenu dans l'après-midi. Le Président et les chefs des différents groupes ont été informés avant le début de la séance

M. le Syndic explique qu'aujourd'hui, Urbanus nous a coûté, en moyenne sur les cinq dernières années, 78'000 francs par année.

À partir de 2025, des augmentations ont d'ores et déjà été annoncées sur le coût de l'hébergement et des différentes prestations. Actuellement dans les comptes 2025, la commune a déjà déboursé 73'400 francs, sans la maintenance qui sera encore facturée jusqu'à la fin de l'année. Pour information, cette maintenance a coûté 3'700 francs supplémentaires en 2024. Donc avec l'augmentation des coûts déjà annoncée de 3'000 francs, on arriverait à 81'000 francs à la fin 2025. Pour l'année 2026, une augmentation est déjà signalée et amènerait le coût à 83'000, sans compter les augmentations de 16% à 20 % suivant les extensions d'espace de stockage.

M. le Syndic explique alors qu'il s'est permis d'appeler la direction de T2i, prestataire du nouveau logiciel, pour leur demander de faire une proposition. Il a obtenu une offre ferme pour 6 ans (le tarif est bloqué pour 6 ans). Pour la première année, la commune bénéficie du rabais qui est accordé à tout nouveau client, soit 30% et pour les 5 années suivantes, il a obtenu un tarif bloqué à 67000 francs pour un système complet. Cela fait une différence de 16'000 francs par an, sans compter les augmentations de tarifs qui seront opérées par Data Consulting pour les années 2027, 2028 et 2029. Si on multiplie ces 16'000 francs sur 6 ans, on obtient une différence en notre faveur de 96'000 francs, et la migration coûte 98'400 francs.

Il termine en disant qu'il est très confiant et qu'il serait content que tout le monde puisse travailler plus sereinement. Il remercie le Conseil général de son attention et se tient à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

M. Yannick Joye, groupe « Continuité Avenir » prend la parole et explique que c'est lui qui a appelé la direction de Data Consulting et qu'il n'a pas contacté l'administration pour ne pas les déranger pendant leur travail. Il avait prévu s'adresser directement à l'administratrice communale lors de la présente séance.

Il s'adresse alors à Mme Wider qui utilise Urbanus et qui, dans son précédent emploi, utilisait T2i. Mme Wider précise qu'elle a travaillé sur les deux systèmes dans son précédent emploi, dans un premier temps avec Urbanus et qu'ensuite, la commune a migré sur T2i.

M. Joye demande à Mme Wider depuis combien d'années elle n'a plus travaillé sur le programme Urbanus. Elle répond que cela fait neuf ans que la migration a eu lieu. M. Joye relève alors que cela fait neuf ans que Mme Wider n'a pas travaillé sur Urbanus ; il lui demande alors si elle a suivi une formation sur le logiciel depuis son arrivée à Montagny. Mme Wider répond que non, elle n'en a pas eu besoin étant donné qu'il n'y a pas eu d'importants changements durant ces neuf dernières années.

M. Joye relève que sur le total des sept personnes qui travaillent à l'administration, seules deux sont formées sur le nouveau logiciel. Il poursuit en expliquant qu'il a contacté le directeur de Data Consulting qui l'a informé qu'il y avait une augmentation des tickets de maintenance de 35% à 40% pour la commune de Montagny ces derniers mois. Il se demande alors, sans remettre en cause les compétences de Mme Wider, si le problème ne vient pas tout simplement d'un problème d'utilisation et si des formations pourraient résoudre ces problèmes.

Mme Wider répond qu'elle a listé les interventions opérées ces derniers mois par Data Consulting. Elle a remarqué que la plupart du temps, ce sont des problèmes de fonctionnement : il n'y a plus de Word, il n'y a plus d'Excel, les documents scannés n'arrivent pas dans le répertoire communal... Elle relève qu'Urbanus en lui-même (la comptabilité, le contrôle des habitants...) convient parfaitement quand la connexion est là. De ce fait, elle estime que ce n'est pas la formation des collaborateurs qui fait défaut mais bien le fonctionnement de ce logiciel. Elle précise encore que,

bien qu'elle ne soit pas à la commune de Montagny depuis longtemps, elle utilise Urbanus tous les jours, elle a effectué le budget, le bouclage de comptes et est parfaitement autonome avec le système informatique. Mme Wider ajoute que les déconnexions sont malheureusement très fréquentes (4 à 5 par demi-journées) et qu'elles peuvent durer quelques secondes ou de longues minutes. Elle explique aussi que, par exemple, durant la révision des comptes, lorsque les réviseurs étaient présents à l'administration, certains documents n'ont pas pu être fournis, Excel n'étant pas disponible ce jour-là. Le problème a été résolu deux jours plus tard, mais les réviseurs étaient partis. Certains travaux ont donc dû être transmis par la suite et par mail aux réviseurs afin qu'ils puissent terminer leur rapport.

M. Joye s'adresse maintenant au Conseil communal. Il relève les 78'000 francs payés à Data Consulting chaque année. Il demande au Conseil communal si la direction de Data Consulting a été contactée et/ou convoquée. Il estime que le prestataire aurait dû être invité à se déplacer pour aborder ce problème.

M. le Syndic répond que non, mais que quand un client téléphone tous les deux jours pour des problèmes récurrents, cela devrait venir de soi. Il a d'ailleurs eu le directeur au téléphone dernièrement et a trouvé qu'il n'était pas vraiment conscient de la situation à Montagny. Il a préféré porter la faute sur la nouvelle administratrice communale plutôt que de demander des informations concrètes. Il précise encore que Mme Wider connaît Urbanus et l'utilise quotidiennement sans problème, outre les problèmes de connexion.

M. Joye trouve cela dommage et aurait exigé qu'ils se déplacent.

M. le Syndic ajoute qu'un autre cas, plus grave, s'est produit lors du bouclage des comptes et que M. Dousse, de la COFI, en est témoin. Une extraction a été faite dans notre système informatique et ce sont les données d'une autre commune qui sont apparues sur le document.

M. Joye ne trouve clairement pas cela normal mais relativise en disant que l'erreur est humaine et que cela peut arriver à tout le monde.

Il a encore une remarque à formuler : il a constaté que suite à la fusion de Grolley et Ponthaux, qui avait chacun un système informatique différent, la nouvelle commune fusionnée a choisi de garder Urbanus. Il est alors étonné que cette nouvelle commune choisisse un système qui est mauvais.

M. le Syndic précise qu'Urbanus n'est pas mauvais.

M. Joye relève également que si nous, on a des problèmes de connexion, les autres communes doivent aussi rencontrer ce genre de problème. Il revient aussi sur le fait que le prestataire ne s'est jamais déplacé et que la commune aurait dû arrêter de payer les factures. Il en conclut qu'il y a eu de la négligence de la part du Conseil communal à ce niveau-là. Il termine en rendant attentif le Conseil communal que la migration peut amener son lot de problème et qu'il faut être conscient de ce paramètre.

M. le Syndic prend note de ces remarques.

M. Gilbert Fragnière, groupe « Elan citoyen » prend la parole et explique avoir pris contact avec une personne de l'administration communale qui a confirmé rencontrer des problèmes avec le logiciel actuel. Il s'inquiète de savoir si, étant donné que cinq personnes ne connaissent pas le nouveau logiciel, des formations seront prévues.

Mme Wider répond que cela est prévu et que c'est compris dans le prix de la reprise.

C'est ensuite M. Raphaël Pidoux, groupe « 7Villages » qui prend la parole et explique que parfois le changement fait du bien. Il se demande tout de même s'il existe des garanties (autres de financières) en cas de problème avec le nouveau logiciel.

M. Baillet répond en disant qu'actuellement, la situation n'est pas bonne et que cela existe depuis plusieurs années. Il poursuit en expliquant qu'il n'y a eu aucune évolution en cinq ans. En ce qui concerne le changement, il est vrai qu'on sait toujours ce qu'on quitte mais qu'on ne sait jamais ce qu'on va avoir. Les migrations sont parfois compliquées mais il ne faut pas oublier que parfois cela se passe très bien aussi. Il relève le fait que la migration qu'a vécu Mme Wider entre Urbanus et T2i s'est très bien passée. Il ajoute aussi que le support est compris dans le nouveau contrat alors que chez Urbanus, beaucoup de changements de configuration sont payants.

M. Pidoud remercie pour les explications, espère que tout se passe bien et fait confiance aux collaborateurs qui conseillent ce nouveau logiciel

M. le Syndic souhaite encore ajouter qu'actuellement 46 communes sur Fribourg et 120 communes au total travaillent avec ce logiciel. Le logiciel doit donc très bien fonctionner.

M. Adrien Berger, groupe « Elan citoyen » remercie M. le Syndic pour ses informations. Il se réfère aux documents reçus de la direction de Data Consulting qui relatent des problèmes de déconnexions, problèmes qui ne seraient pas liés à Urbanus.

Il se pose alors la question si ces problèmes ne sont pas liés à l'endroit du nouveau bureau communal à Montagny. Il se demande également s'il ne faudrait pas avoir une expertise d'une compagnie informatique avant de mettre la faute à 100% sur Urbanus.

M. Baillet répond que la connexion fonctionne très bien pour d'autres services dans le bâtiment de l'administration et que ces problèmes surviennent aussi quand les conseillers travaillent depuis leur domicile. La connexion du bureau communal n'est donc pas mise en cause.

M. Olivier Corboud, groupe « Elan citoyen » prend la parole et explique qu'après s'être succinctement entretenu avec l'administration et le Conseil communal à ce sujet, il a quand même pu prendre connaissance de quelques problèmes. Il explique que quand on n'est pas content de son garagiste, on va chez celui d'à côté. Mais qu'il est aussi conscient que chaque migration a son lot de risques. Il trouve aussi dommage que Data Consulting n'ait pas mis autant d'énergie à nous aider, plutôt que d'essayer maintenant de nous combattre. Il regrette aussi la façon de faire et trouve que la direction de Data Consulting aurait pu contacter l'administration à la place de prendre contact avec des personnes du Conseil général.

M. Yannick Joye, groupe « Continuité Avenir » précise que, d'après les dires du directeur de Data Consulting, un contact a eu lieu avec le Syndic durant lequel il proposait de venir et que cela est resté lettre morte.

M. le Syndic répond qu'il n'a jamais été question de ça. Il n'y a jamais eu aucun mail ou lettre. Il a effectivement reçu un téléphone la semaine dernière mais c'est la seule fois qu'il a eu contact avec ce monsieur.

Pour terminer, Le Président ajoute que, de son avis, avec un fournisseur comme Data Consulting, il est important de se rencontrer une fois par année pour échanger sur différents problèmes qui peuvent exister. Il pense qu'il serait judicieux d'introduire cette manière de faire dès l'année prochaine. Il veut également apporter une précision sur le coût de la migration. Si on sait que les coûts de migration sont souvent dépassés, dans le cas présent nous avons un papier signé avec un montant forfaitaire.

La parole est ensuite demandée par M. Julien Marguet, groupe « Continuité-Avenir ». Il demande si, pour un projet tel que celui-ci, il ne faudrait un avis d'expert. Et d'autre part, il regrette que l'argent du contribuable ne soit pas plus respecté, à commencer par un service de qualité. Il faut maintenant dépenser 99'000 francs pour changer de système informatique ! Il demande si, à la place de changer de système (ce qui est quand même risqué), on n'aurait pas meilleur de faire une séance avec la direction de Data Consulting, le Conseil communal et les utilisateurs, et de négocier un rabais, une formation et peut-être aussi un blocage de tarif pour les 5 prochaines années.

M. le Syndic répond que, comme il l'a expliqué auparavant, le prix de la migration est amorti par les économies que la commune va faire sur les six années où elle bénéficie du tarif fixe. Et cela sans connaître les augmentations qui vont peut-être se produire sur les prix connus actuellement pour Urbanus. Il ajoute aussi qu'étant lié par contrat avec Data Consulting depuis plus 17 ans, ils auraient pu se donner la peine de prendre contact et de chercher une solution. Il trouve que c'est un manque de professionnalisme et que pour la commune, c'en est assez.

M. Marguet précise quand même que l'objet du vote de ce soir est un crédit de 99'000 francs, donc on va bien dépenser de l'argent. D'autre part, il demande pourquoi la commune continue à payer les factures si le service n'est pas satisfaisant. Pour terminer, il informe les personnes présentes qu'il s'oppose à ce changement de système informatique.

M. Yannick Joye, groupe « Continuité Avenir » a encore une question concernant les factures que la commune reçoit. Il demande à quoi elles correspondent et si la commune les paie sans rien demander.

M. le Syndic répond qu'elles correspondent aux tickets de maintenance qui ne font pas partie du forfait et étant donné qu'elles correspondent à un service, la commune les paie.

M. Joye demande encore si les contrats, établis à l'époque sont clairs et rejoint M. Marguet en proposant de plutôt revoir les contrats avec Data Consulting à la place de changer de système. Ce qui ne veut pas forcément dire économiser de l'argent. Il termine en expliquant qu'il n'est toujours pas convaincu par le changement de système.

M. le Président demande s'il y a d'autres question. Ce n'est pas le cas. Il passe alors au vote. Que celles et ceux qui acceptent l'investissement de 99 000 francs pour le changement du système informatique communal tel que présenté lèvent la main. ».

Le crédit de 99'000 francs pour le changement de système informatique est donc accepté par 17 voix 9 voix contre et 3 abstentions.

9. Informations du Conseil communal

M. le Syndic prend la parole et remercie le Conseil général. Il donne tout d'abord une information concernant le crédit pour l'acquisition du bâtiment de l'ancienne banque Raiffeisen, qui est maintenant l'administration communale. Les comptes sont actuellement bouclés pour l'achat de ce bâtiment et, sur les 1.3 millions demandés, et après quelques petits aménagements complémentaires qui n'étaient pas prévus, il reste un solde non utilisé de 37800 francs. Il explique avoir eu encore aujourd'hui, un retour des collaborateurs de l'administration qui disaient être bien dans ces locaux avec plus de place et de lumière.

Il continue en remerciant le Président du Conseil général, les membres du bureau, les membres du Conseil général, l'administration, sans oublier ses collègues du Conseil communal pour leur engagement au sein de l'exécutif. La tâche n'est pas toujours facile, mais intéressante. Le Conseil communal a toujours à cœur de faire attention aux dépenses. Les deux derniers ouvrages qui ont été mis en œuvre en sont la preuve ; les budgets ont pu être respectés, malgré la guerre en Ukraine par exemple. Il remercie le Conseil général pour sa confiance. Il termine en souhaitant un joyeux anniversaire à M. Adrien Berger, conseiller général, qui fête son anniversaire ce soir.

10. Divers

10.1. Sécurisation du trafic et demande de limitation de vitesse aux Arbognes

Le Président explique avoir reçu une demande d'un collectif de citoyens, qui aimerait introduire une limitation de vitesse de 30 km/h aux Arbognes. Elle se situerait depuis le carrefour vers le restaurant jusqu'à la bifurcation de l'église et de la scierie.

A l'époque, le conseil communal avait refusé d'entrer en matière sur cette demande. Des contrôles de vitesse avaient été réalisés, résultats qui seront donnés ultérieurement par le Conseil communal. Il rappelle également que la circulation risque d'augmenter si la route entre la scierie et Ponthaux est réouverte. Une demande est faite en ce sens-là à Fribourg.

Le Président lit un extrait du message du collectif : « Le collectif demande qu'un diagnostic soit établi et qu'un dossier soit déposé auprès des autorités compétentes afin de satisfaire à la sécurité et au bien-être des habitants, des écoliers, des cyclistes et des usagers du secteur des Arbognes.

Il s'agit bien du droit du citoyen de bénéficier de manière égalitaire à la politique de sécurisation du trafic. Nous n'avons aucune information sur les critères qui ont permis de fixer le plan de mobilité communal en excluant secteur des Arbognes. »

Le Président donne la parole à M. Sébastien Rossier, conseiller communal responsable.

M. Rossier salue l'assemblée et explique que, lors de l'étude de mobilité et de sécurité dans notre commune, il y a eu plusieurs secteurs qui ont été définis comme potentielle zone à 30 km/h. Au niveau du Canton, on voit que les limites principales sont le 50 km/h et le 80 km/h. Toutes les autres limitations de vitesse sont en fait des dérogations, donc le 60 tout comme le 30 km/h. Il revient aux communes de prouver le besoin de modifier ces vitesses, de les abaisser ou de les limiter. Il explique également qu'après cette étude, le Conseil communal a choisi d'appliquer ou de mettre en oeuvre deux zones de 30 km/h: une à Grandsivaz, où il y avait beaucoup d'enfants qui se rendent à un arrêt de bus et puis où il y a la crèche (et où il n'y a pas de trottoir non plus) et l'autre à Montagny-les-Monts, là aussi où tous les enfants cheminent le long de la route sans trottoir. La zone des Arbognes avait aussi été étudiée mais l'extension jusqu'au carrefour des Arbognes est peu probable car il n'y a pas d'habitation. On sait donc qu'une zone 30 km/h où il n'y a pas d'habitation, ce n'est même pas la peine d'essayer de demander. Il explique que si le Conseil communal devait entrer en matière sur ce sujet, ce serait clairement pour des zones où il y a des habitations, donc en face du restaurant et puis monter jusqu'aux pavés par exemple et puis jusqu'à la fin direction Cousset, à la fin des habitations. Ce ne serait pas une autre zone. D'autre part, des mesures de vitesse ont été effectuées aux Arbognes et ont rapportées une vitesse moyenne de 33 ou 34 km/h à cet endroit-là, devant le restaurant. Une autre mesure de vitesse a été faite dernièrement et amène le même résultat à 1 km/h près. Il relève aussi qu'une moyenne est une moyenne mais qu'il est important de savoir que 85% des automobilistes ne roulent pas plus vite que 37 km/h.

M. Rossier explique que si les gens roulent si lentement à cet endroit-là c'est aussi parce que la route est étroite et qu'il y a des obstacles. Il rappelle aussi que le fait que les gens roulent lentement à cet endroit-là n'est pas un argument pour demander la mise en oeuvre d'une zone 30 km/h. Il explique que c'est pour cette raison que le Conseil communal n'a pas voulu entrer en matière sur cette demande dans un premier temps.

M. Rossier précise aussi qu'il y a quelques années, les zones 30 fleurissaient un peu partout dans le canton. Mais qu'il est actuellement plus difficile de mettre en place une zone 30 car les services cantonaux ont durci les exigences. Il informe le Conseil général que par exemple, les deux zones précitées que la commune a prévu de mettre en oeuvre passent pour la deuxième fois à l'enquête préalable, donc on n'a même pas encore la mise à l'enquête là.

Le Président répond qu'il ne comprend pas étant donné qu'il s'agit exactement de la même situation qu'à Grandsivaz ou à Montagny-les-Monts, à savoir qu'il y a des écoliers qui vont prendre le bus et qu'il n'y a pas de trottoir.

M. Rossier répond que la vitesse des voitures fait la grosse différence. Aux deux autres places, les voitures roulaient clairement à 50 km/h et plus, donc la moyenne était déjà plus haute que les 50 km/h, à 52, 53 et puis sur cette zone-là, les automobilistes roulaient clairement à moins de 40 km/h et puis ça c'est une grosse différence. M. Rossier poursuit en disant que, dans un premier temps, le Conseil communal n'a pas choisi cette zone-là, mais que si un groupe de citoyens et la majorité du Conseil général demande à mettre en place un tel projet, le Conseil communal fera les démarches.

Le Président explique que cela ne doit pas faire l'objet d'un vote, mais il demande au Conseil communal d'élaborer une proposition de budget pour mettre une zone 30 km/h là-bas et après le Conseil général votera au prochain Conseil.

M. Rossier en prend acte et le Conseil communal présentera un budget pour cet objet lors de la prochaine séance de Conseil général. Il explique qu'il ne s'agit pas d'un gros investissement mais qu'il y aura quand même des frais pour l'étude, les frais de marquage sur le sol et les frais pour le dossier de mise à l'enquête.

Dans les divers, le Président relève qu'il y avait eu une question de M. Daniel Francey pour savoir si une commission spéciale pour le projet école serait mise en place. Le Président a contacté les trois groupes et il s'avère que cela ne semble pas nécessaire.

Il donne ensuite la parole aux conseillers généraux.

M. Sébastien Jaquet, groupe « 7Villages » prend la parole et dit avoir été approché par la société de gym qui demande s'il était possible que les séances du Conseil général puissent avoir lieu un autre soir de la semaine, ou tout au moins en alternance. Car étant donné qu'elles ont toujours lieu le mardi, ce sont toujours les mêmes sociétés qui sont privées de salle.

M. le Syndic rappelle que les séances du Conseil général n'ont lieu que deux fois par année. Il propose alors que ces sociétés trouvent une alternative, par exemple en s'exerçant à l'extérieur, durant ces deux jours de l'année.

M. Julien Marguet, groupe « Continuité Avenir » revient sur une question qu'il avait posée lors de la dernière séance au sujet de l'utilisation d'un terrain qui se trouve à Mannens, à côté des entreprises de Redzo & Fils et CH Constructions. Il avait signalé des caravanes et des entraînements de groupes canins. Il avait demandé à l'époque comment était desservie cette zone. Il y avait également un problème de parage.

Mme Bersier, vice-syndique, répond qu'elle s'est renseignée sur le sujet et que ce terrain appartient effectivement à un privé, Monsieur ou Madame Hoti Dalip. Ce terrain est en fait loué à une société d'éducation canine, qui fait de l'éducation de jeunes chiens et qui font des tests de chiens dangereux ou agressifs. Il s'agit d'une société très sérieuse et reconnue. Elle explique qu'il n'y a plus de problème de parking le long de la route parce qu'actuellement, les gens qui viennent suivre des cours parquent leur véhicule devant l'entreprise Redzo.

Le Président donne ensuite la parole à M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité Avenir » qui relate un problème de visibilité au carrefour de Montagny, à la sortie de la route de Belmont. Il demande que le Conseil communal agisse à cet endroit-là car la sécurité est mise à mal. Il a constaté que des beaux marquages ont été faits au sol, qu'il y a un passage à piétons mais que le problème vient d'une haie qui obstrue la visibilité autant pour les gens qui viennent de Fribourg que pour ceux qui viennent de Payerne. Il ajoute qu'il y a toujours le même problème de parage sur les places à cet endroit-là et que parfois ces véhicules n'ont même pas de plaques. M. Pidoud demande au Conseil communal de rétablir la sécurité à cet endroit-là.

M. le Syndic répond qu'il a déjà téléphoné à la police pour demander l'identification de certains détenteurs de véhicules parqués à cet endroit. Il s'avère que ce n'est pas quelqu'un qui occupe ces lieux, en fait, ce n'est pas lié au propriétaire. M. le Syndic dit qu'il est conscient qu'il faudra mettre les choses au clair afin que la sécurité soit garantie.

Le Président passe ensuite la parole à M. Raphaël Pidoud, groupe « 7Villages ». M. Pidoud demande si la convention avec les sociétés, concernant l'utilisation de Rougeterre, est publique et s'ils peuvent en avoir une copie.

M. le Syndic répond que le Conseil général peut volontiers disposer d'une copie de cette convention. Le Président propose de la mettre sur le site internet communal. M. le Syndic prend note de cette remarque.

M. Jérémy Joye demande des informations sur le règlement de police qui devait être élaboré. Il explique que cela résoudrait dans un premier temps les problèmes de parage au bord des routes.

M. le Syndic répond que l'élaboration de ce règlement avance bien mais que les formations n'ont malheureusement pas lieu toutes les années. On attend la prochaine opportunité possible pour s'y inscrire.

M. Daniel Francey, groupe « 7Villages » demande s'il y a du nouveau concernant les adaptations du PAL. M. le Syndic répond qu'il n'y a rien de neuf pour l'instant.

M. Julien Schmoutz, groupe « 7Villages » demande s'il y a du nouveau concernant le passage à niveau à la sortie du village, direction Corcelles. M. le Syndic répond que le problème a été signalé aux CFF et qu'ils devraient intervenir prochainement.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas.

Il souhaite terminer cette séance par un petit rapport de son activité de l'année écoulée en tant que Président du Conseil général : « Ça fait maintenant une année que j'ai pris la présidence. Alors j'ai eu énormément de plaisir à présider le Conseil général pour cette année. Et là j'encourage vivement chacun, je dirais surtout les jeunes, à ne pas avoir peur de prendre cette place de président.

C'est très valorisant. Durant cette année, j'ai participé à plusieurs événements dans la commune. La fête du 1er août et son discours, sans micro, l'inauguration du complexe de Rougeterre, la réception des nouveaux habitants à la brisolée de la tour, la fête du skate en novembre et les finales en mars, la réception des nouveaux citoyens. A ces occasions, c'est toujours un moment de rencontre, de discussion et d'échange avec les citoyens et citoyennes. D'autres éléments demandent un peu plus de travail, comme la collaboration pour l'élaboration du nouveau règlement des crèches, la modification à l'annexe du règlement du Conseil général et les recherches associées, la préparation des séances de Conseil général et les demandes citoyennes. Toutes ces tâches sont importantes et à traiter avec toute l'attention nécessaire. N'oublions pas que nous représentons les citoyens et citoyennes de la commune de Montagny. Pour terminer, j'aimerais remercier le Conseil communal avec qui nous avons beaucoup de discussions, d'échanges, de réponses à nos questions. Je pense que la collaboration est bonne.

Le Bureau est toujours très efficace pour prendre des décisions, gérer différentes demandes. C'est des gens également très disponibles. Les membres du Conseil général pour leur travail et leur confiance, les membres des différentes commissions pour leur engagement, l'administration et surtout la nouvelle administratrice qui s'est très rapidement mise dans le bain de notre commune. Je souhaite bon vent au Bureau pour cette dernière année de législature 2021-2026. »

Le Président remercie toutes les personnes présentes ce soir, il leur souhaite un très bel été, leur donne rendez-vous le mardi 9 décembre 2025 pour la séance du budget 2026 et les invite à partager le verre de l'amitié.

Il est 22h15, le Président clôt officiellement cette séance ordinaire du Conseil général.

La secrétaire :

Sylvie Wider

Le Président :

Marc Küng